Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260605-DCM_2026_071-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026

CONVOCATION : 29 mai 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE, Erwan HERVÉ.
Absents : Sylvie FASQUEL, Sylvie RITZENTHALER, Audrey BOURDIN, Etienne JEGOU, Thierry GUERRIAU.
Procurations : Yannick GOURIÉ, Jérôme CUSSONNEAU, Yannick COCHAUD, Sylvie DUHAMEL, Alain DECIMA.

71. CULTURE - Adhésion à la fondation du patrimoine (Acte 7.10)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Christine TROCHU, adjointe à la culture expose l'exposé suivant :

« La Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat ».
Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités au travers de différentes interventions :

➢ Participation au financement des travaux
➢ Mobilisation autour du mécénat
➢ Actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.
Au regard de l'effectif de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 500€.
Le maire propose l'adhésion à la Fondation du Patrimoine afin de soutenir les projets de restauration et de sauvegarde du patrimoine de la commune d'Orgères, notamment le Télégraphe de Chappe en cours mais aussi de futurs projets (église, fours à pain, patrimoine vernaculaire…).

Ceci exposé,

Vu l'avis de la commission AFRH en date du 20/05/2026,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion à la fondation du patrimoine pour la durée du mandat,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260605-DCM_2026_071-DE

Pour extrait certifié conforme,

